

Le tourisme international : une importante industrie d'exportation

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **60 (1968)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le nombre des écoliers considérés comme étant en mauvaise santé est le plus bas jamais enregistré – avec 0,38% en comparaison de 2,9% en 1950 – et les enfants ont en général une meilleure santé et un meilleur développement physique qu'il y a vingt ans. Grâce aux programmes de vaccination et d'immunisation, la tuberculose, la diphtérie et la poliomyélite ne sont plus de sérieuses causes de décès; très peu d'enfants ont maintenant la coqueluche et on pense que la vaccination contre la rougeole introduite en 1968 réduira considérablement l'apparition de cette maladie.

Centres de planning familial

Jusqu'en 1967, les autorités locales pouvaient créer des centres de planning familial mais ceux-ci étaient en principe réservés aux femmes dont la santé pouvait être mise en danger par une naissance. Depuis lors les autorités locales ont reçu pouvoir d'ouvrir ces centres à toutes personnes désirant avoir des conseils sur l'usage des contraceptifs et s'en procurer. Les autorités locales peuvent utiliser soit leur propre personnel, soit les services bénévoles de l'association de planning familial. Le Ministère de la santé a autorisé ces centres à demander une contribution à leurs clients lorsqu'il s'agit de cas non médicaux, mais ces contributions doivent être en rapport avec les revenus de la personne traitée.

Le tourisme international: Une importante industrie d'exportation

Le Conseil de l'OCDE vient d'autoriser la publication du rapport annuel du Comité du tourisme, qui a paru au mois de septembre 1968 sous le titre «Le tourisme dans les pays membres de l'OCDE en 1967 et au cours des premiers mois de 1968». On trouvera ci-dessous les principales conclusions de ce rapport. Elles corroborent les observations présentées par le président Hunziker dans son discours d'ouverture de l'assemblée générale de la Caisse suisse de voyage, le 28 juin dernier, à Bienne, commentées dans la rubrique «Au fil de l'actualité» le mois dernier.

Importance du tourisme pour la balance des paiements

Avec environ 110 millions d'arrivées de touristes étrangers enregistrées dans les pays membres de l'OCDE en 1967, un nombre de nuitées de l'ordre de 600 millions et des recettes en devises approchant 11 milliards de dollars (non compris les recettes substantielles au titre des transports touristiques internationaux) contre un peu plus

de 10 milliards de dollars en 1966, le tourisme international est devenu l'une des plus importantes industries d'exportation.

Le total des recettes touristiques en devises de ces pays correspond en effet à environ 8 % du montant total de leurs exportations de marchandises, c'est-à-dire à la valeur de leurs exportations de véhicules automobiles ou de leurs exportations de produits chimiques. La part des recettes touristiques dans le total des recettes d'exportation de biens et de services est d'environ 6 % pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE et de 7 % pour l'ensemble des pays membres européens, cette part étant de l'ordre de 12 % à 13 % en Italie et en Suisse, 18 % à 20 % en Grèce et en Irlande, 24 % en Autriche, 30 % au Portugal et 38 % en Espagne.

En raison de la demande potentielle considérable qui existe pour les voyages à l'étranger et du développement que prendront les transports aériens grâce aux avions de grande capacité et aux avions supersoniques, le tourisme constitue un secteur d'exportation qui devrait bénéficier d'une attention particulière de la part des gouvernements et, tout au moins, des mêmes avantages que les autres industries d'exportation.

Il convient, en particulier, que les gouvernements accordent au tourisme international une place appropriée dans leurs politiques et leurs plans nationaux de développement économique, et qu'ils continuent de prendre les mesures nécessaires pour faciliter son développement sur le plan des formalités aux frontières, de l'accueil et de l'information des touristes, de l'hébergement, de l'équipement et des transports touristiques, des facilités de récréation ou de détente et de la publicité à l'étranger. De leur côté, les différentes branches de l'industrie touristique doivent coordonner leurs efforts dans chaque pays et s'adapter constamment aux changements rapides et profonds des caractéristiques de la demande.

Près de 90 % des recettes des pays membres, et environ 50 % des recettes des pays tiers, au titre du tourisme international, proviennent des dépenses touristiques des pays de l'OCDE; il est donc évident que ces dépenses tiennent aussi une place importante dans la balance des paiements des pays membres. Pour l'ensemble de ces pays, les dépenses touristiques à l'étranger (près de 10 milliards de dollars en 1967) représentent environ 5 % de leurs importations visibles et invisibles, les pourcentages minima variant de 2 à 3 % pour l'Espagne, l'Islande, la Norvège, l'Italie, la Turquie et la Grèce et les pourcentages maxima variant de 6 à 8 % pour l'Autriche, la Suisse, le Canada, l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Irlande, le Portugal et la France.

Restrictions financières au tourisme international

Le déficit de leur balance générale des paiements a amené quelques pays à maintenir, à appliquer ou à envisager des mesures restrictives

afin de limiter les dépenses touristiques à l'étranger de leurs résidents. C'est ainsi que la Grèce, l'Islande, le Japon et la Turquie ont continué à bénéficier de dérogations au Code de la libération des opérations invisibles courantes et accordent à leurs touristes des allocations automatiques de devises inférieures à l'équivalent de 700 dollars par voyage. Le Royaume-Uni bénéficie d'une dérogation semblable depuis le 1^{er} novembre 1966. Par ailleurs, la France a également invoqué les clauses de dérogation prévues par le Code avec effet du 29 mai 1968. Aux Etats-Unis, le gouvernement a soumis au Congrès, en janvier 1968, un projet de loi visant à imposer une taxe sur les dépenses journalières dépassant un certain montant des résidents effectuant des voyages touristiques en dehors des pays de l'hémisphère occidental, mais ce projet n'a pas été adopté.

Le Comité du tourisme de l'OCDE tient à souligner que le libre développement des échanges internationaux de biens et de services constitue l'un des objectifs fondamentaux de la Convention de l'OCDE et que la correction d'un déséquilibre de la balance des paiements doit être recherchée, dans toute la mesure du possible, dans un accroissement des recettes plutôt que dans une diminution des dépenses. Ce comité est vivement préoccupé des réactions qu'une prolongation ou qu'une extension indues des restrictions de caractère financier au tourisme à l'étranger pourraient provoquer et des répercussions qu'elles auraient sur le développement du tourisme international dans la conjoncture mondiale actuelle.

Evolution du tourisme international dans les pays membres européens en 1967

Comme le prouve l'évolution constatée dans les pays membres européens en 1967, le tourisme international est particulièrement sensible aux variations de la conjoncture économique. Alors qu'au cours des quatre années précédentes, l'accroissement des nuitées de touristes étrangers dans ces pays avait été de l'ordre de 5 à 8 % et celui de leurs recettes touristiques en devises de l'ordre de 10 à 15 % en prix courants, les nuitées de touristes étrangers dans l'ensemble des pays membres européens en 1967 (environ 450 millions) n'ont augmenté que de 1 % et les recettes touristiques en devises (7,9 milliards de dollars) de 3 %.

Cette situation tient essentiellement à la stagnation du tourisme intra-européen, qui représente environ les deux tiers du tourisme international dans les pays membres européens, cette stagnation tenant elle-même au ralentissement de l'expansion économique et de la consommation privée dans les principaux pays fournisseurs de touristes tels que l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni et, dans une certaine mesure, aux restrictions des allocations touristiques imposées par le Royaume-Uni à ses résidents. Par ailleurs, les dévaluations appliquées par certains pays en novembre 1967

ont déjà eu des répercussions sur les courants touristiques internationaux. L'interdépendance économique des pays membres se trouve ainsi également confirmée dans le domaine du tourisme.

*Evolution du tourisme international au cours
du 1^{er} semestre de 1968*

Au cours des cinq ou six premiers mois de 1968, l'évolution du tourisme étranger dans les pays membres de l'OCDE a été très inégale selon les pays. L'expansion semble avoir été plus forte que celle enregistrée au cours de la période correspondante de 1967, notamment en Italie, en Espagne, au Portugal, au Royaume-Uni, moins forte notamment en Yougoslavie et en Allemagne et sensiblement identique, notamment en Autriche, en Suisse et aux Etats-Unis. L'évolution des mouvements touristiques en provenance des grands pays européens fournisseurs de touristes a également été très inégale selon les pays visités. Les arrivées de touristes allemands ont augmenté de 22 % au Royaume-Uni, 8 % en Espagne et 5 % au Portugal, mais les nuitées de touristes allemands ont diminué de 1 % en Autriche et de 2 % en Suisse. Le nombre de visiteurs français est resté stationnaire en Espagne mais a augmenté de 10 % au Royaume-Uni; les nuitées de touristes français dans les hôtels ont augmenté de 18 % en Autriche, de 8 % en Italie et de 4 % en Suisse. Le nombre de visiteurs du Royaume-Uni a augmenté de 25 % en Espagne; les nuitées de touristes du Royaume-Uni dans les hôtels ont augmenté de 14 % en Autriche et ont baissé de 4 % en Suisse.

Mesures en faveur du tourisme international

Dans les circonstances actuelles, le Comité du tourisme attache d'autant plus de prix aux mesures prises au cours des douze derniers mois par certains pays pour faciliter le tourisme international telles que le doublement de l'allocation touristique en devises en Italie, l'abolition réciproque du visa d'entrée pour les séjours touristiques entre plusieurs pays membres et divers pays tiers, l'acceptation réciproque entre certains pays de cartes d'identité au lieu du passeport lors des contrôles aux frontières et la suppression du contrôle de la «carte verte» d'assurance automobile entre quelques pays membres européens. Des progrès restent cependant à accomplir dans quelques pays enfin d'abolir les contrôles douaniers concernant l'importation temporaire des caravanes et roulottes par les touristes étrangers.

En raison du volume de plus en plus considérable du trafic touristique aux frontières et dans les aéroports, de nouvelles initiatives doivent être prises en vue de simplifier les contrôles et réduire les délais d'attente qui risquent de devenir intolérables aux périodes de pointe. A cet égard, les propositions récemment présentées par la France à l'Organisation de l'aviation civile internationale concer-

nant l'utilisation de titres d'identité susceptibles d'être contrôlés électroniquement méritent d'être signalées. Aucun nouveau progrès n'a cependant été accompli depuis avril 1967 en vue de supprimer la perception séparée des taxes d'aéroport.

Le Comité du tourisme estime que la Zone scandinave commune de contrôle des passeports, qui a été créée depuis le 1^{er} mai 1958 et a permis d'abolir tout contrôle d'identité aux frontières à l'intérieur de cette zone, comme c'est déjà le cas entre le Royaume-Uni et l'Irlande et entre les pays du Benelux, constitue une expérience qui pourrait ouvrir la voie à des réalisations du même ordre entre d'autres groupes de pays limitrophes ce qui faciliterait considérablement le tourisme international.

L'expansion du tourisme international dépend cependant dans une grande mesure des efforts de l'industrie touristique elle-même. A cet égard, diverses actions ou initiatives ont été mises en œuvre depuis le début de 1967 par l'industrie touristique de divers pays membres telles que l'extension des prix «service compris» et des prix de séjours forfaitaires, les efforts entrepris pour maintenir sinon baisser certains tarifs hôteliers et les prix des services touristiques, la mise en service de systèmes électroniques pour les réservations de chambres d'hôtel ou de passages aériens et le développement des facilités de crédit ou de paiements internationaux pour les touristes.

Nécessité d'un étalement des vacances

Un problème crucial en matière de tourisme national et international reste celui de l'étalement des vacances et de l'extension des saisons touristiques traditionnelles. Malgré les efforts déployés dans certains pays pour encourager la population à prendre ses vacances principales en juin ou septembre et à prendre au moins une semaine de vacances d'octobre à mai, les tensions dans l'hébergement et les transports pendant la haute saison d'été tendent à s'aggraver du fait de l'accroissement constant du nombre des vacanciers nationaux et étrangers. Par ailleurs, le développement de la capacité d'hébergement pour faire face à une demande encore essentiellement saisonnière pose des problèmes sérieux de rentabilité.

La concentration des départs et des retours de vacances sur certains jours crée également des difficultés de plus en plus graves notamment pour le trafic automobile en raison de la congestion des routes et du taux élevé des accidents; ces difficultés sont particulièrement aiguës dans certains pays par lesquels transitent les grands courants touristiques intra-européens. Le Comité du tourisme se propose donc d'examiner dans quelle mesure une solution pourrait être trouvée à ces problèmes grâce à une coordination sur le plan international des mesures que les pays européens ont déjà prises ou seront amenés à prendre sur le plan national.